

TARIFS / FEES

Toute heure commencée est due / Any hour started is due

DROITS D'ENTRÉE / ADMISSION FEES	920 €
FRAIS ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE FEES	300 € / an

FRAIS DE SCOLARITÉ MENSUELS : Paiement sur 11 mois		2026-2027
Maternelle Kindergarten 3-6 ans	4 jours par semaine sans garderie (Lun, Mar, Jeu, Ven) 4 days per week (Mon, Tue, Thu, Fri) Sortie avant 16h30 Pick up by 4:30pm	1051 €
	5 jours par semaine sans garderie 5 days per week Sortie avant 16h30 Pick up by 4:30pm	1232 €
	4 jours par semaine avec garderie (Lun, Mar, Jeu, Ven) 4 days per week full days (Mon, Tue, Thu, Fri) Sortie avant 18h00 Pick up by 6:00pm	1149 €
	5 jours par semaine avec garderie 5 days per week, full days Sortie avant 18h00 Pick up by 6:00pm	1 353 €

2026-2027	
TRAITEUR / CATERING 4 jours / 4 days	1215€/ years
STAGES DE VACANCES / HOLIDAY CAMP	290 € / Week

Droit au crédit d'impôt de 50% pour les enfants de moins de 6 ans : garderie, ateliers du mercredi et stages de vacances.

CONDITIONS ADMINISTRATIVES / ADMINISTRATIVE CONDITIONS

- À l'inscription :

Pour valider l'inscription, le paiement des frais d'inscription, frais administratifs et premier mois de scolarité est nécessaire. **Ces frais sont non remboursables et valables pour toute la scolarité.**

For the registration:

To confirm enrollment, payment of the admission fee, administrative fees, and the first month of tuition is required. These fees are non-refundable and remain valid for the entire duration of the child's schooling.

Païement des frais de scolarité :

Les frais de scolarité mensuels sont payables d'avance tous les mois par **prélèvement bancaire**. Le formulaire d'autorisation de prélèvement ci-joint doit être complété et signé à l'inscription.

Aucun délai de paiement ne peut être accordé.

La réinscription d'une année sur l'autre a lieu en mars par le règlement des frais administratifs de l'année suivante (non remboursable).

The tuition fees are payable at the beginning of every month by bank levy. The sample authorization form has to be filled and signed. Re-enrolment at the school takes place at the end of March by the settlement of the administrative fees (non refundable).

Dans le cas d'un départ en cours d'année scolaire :

Un préavis écrit de 3 mois doit nous être envoyé avec accusé de réception. Tout mois commencé est dû intégralement au tarif de l'année en cours.

Notre école Montessori est une école privée hors contrat ne recevant aucune subvention. Afin de conserver une saine gestion financière, nous sommes contraints de ne pas accepter à l'école tout enfant dont les parents n'auraient pas réglé les frais de scolarité passés le 1er du mois suivant.

Le retour de l'enfant est autorisé quand le paiement complet nous est parvenu. Tout incident de paiement entraîne une majoration des frais de scolarité de 10% pour la période concernée.

In case of a departure during the school year, a written prior notice of three months has to be sent by acknowledgment of receipt. Every started month is due in full. Our Montessori School is a private school. In order to maintain a sound financial situation, we are obliged not to accept at the school any child whose parents have not paid the tuition fees by the 5th of the month. The return of the child is allowed when the full payment has been made. Any payment incident will result in a tuition fee increase of 10% for the period in question.